



VILLE DE
NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, suite à l'adoption du règlement plus bas énuméré, ce dit règlement entre en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Règlement 1224-5-2024 – adopté le 2 décembre 2024
--

modifiant le règlement 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Notre-Dame-des-Prairies, au 132, boulevard Antonio-Barrette, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Notre-Dame-des-Prairies, ce 4 décembre 2024.

Nancy Bellerose

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière

